

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *	Marque de fabrication HANOMAG	Type W 350 C	Fiche d'homologation N° CH 5372 09
---	----------------------------------	-----------------	---------------------------------------

Constructeur HANOMAG GmbH., D-3000 Hannover-Linden (D)
 Identification sur la plaquette du constructeur : " 350 C"

Plaquette constructeur dans la cabine, sous le siège du conducteur
 N° du châssis à l'avant, sur le cadre, sous la cabine
 Identification du moteur "L F" devant le No du moteur, à gauche, au-dessus de la pompe à injection
 Importateur principal TAURUS BAUMASCHINEN AG., Usterstrasse 124, 8600 Dübendorf
 Véhicule homologué -

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 8
 Direction hydrostatique, avec assistance hydraulique
 Transmission entraînement hydrostatique, avec boîte mécanique
 Nombre de vitesses 2/ sans palier +) Entraînement toutes roues; constant
 Frein de service air comprimé/hydraulique, 1 circuit, à expansion interne, sur toutes les roues
 Frein auxiliaire mécanique, à ressort, à expansion interne, sur le cardan, réservoir séparé
 Frein d'arrêt à ressort ++)
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circuits -

Moteur	PERKINS	Type	L F
Marque	<u>en ligne</u>	Temps	<u>4</u>
Construction	<u>D</u>	Position	<u>arrière</u>
Carburant	<u>eau</u>	Nombre cylindres	<u>4</u>
Refroidissement	<u>101</u>	Course	<u>127</u>
Alesage	<u>4068</u>	CV-impôt	<u>20,72</u>
Cylindres	<u>52,5 DIN</u>	à l/min	<u>2000</u>
Puissance en kW	<u>73</u>		
Bruit à proximité	<u>92,5</u> dB/A à l/min		<u>2100</u> x)
Silencieux	<u>1 = 762 x ø 178 mm</u>		
Mesure des gaz	<u>Bacharach = 3,0</u>		
Déparasitage			

Carrosserie excavatrice
 Nombre de portes 1 Indic. vitesse -
 Ceintures sécurité - Rétroviseurs gauche / droite
 Cale 1/ 310x150x180 mm Attelage -
 Antivol -

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	<u>5600</u>	<u>7300</u>	<u>12900</u>
Charge utile			<u>12900</u>
Poids total	<u>7500</u>	<u>7500</u>	<u>14000</u>
Garantie fabr.	<u>9,00 - 20</u>	<u>9,00 - 20</u>	(Variantes voir remarques)
Dimens. pneus	<u>14 / 9,0</u>	<u>14 / 9,0</u>	
Pty/bars	<u>16500</u>	<u>16500</u>	
Charge pour V max	<u>25</u>	<u>25</u>	

Nombre de places 1 av centre ar
Dimensions
 Longueur intérieur 6720 Empattements 2400
 Largeur (doit être contrôlée) 2500 Essieu double av ar 1800
 Hauteur 3700 Voie av ar 1800
 Porte à faux lat. 3320 Voies av ar -
 ar 1000 Braquage ø g 13000 d 12700

Garantie poids remorquable avec frein
 Garantie poids remorquable sans frein
 Garantie poids de l'ensemble
 Poids remorquable testé
 Vitesse maximale selon le constructeur 19,47 km/h
 Vitesse maximale testée 14,00 km/h

Distance volant - vers l'avant du véhicule - 3900 *

Equipement §)	
Feux de route	M (E)
Feux de croisement	M (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R (E)
Feux stop	S1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) AV lat.HELLA K12642 ar 2a (E)
Catadioptrés	av 1 (E) ar 1 (E)
Feux de gabarit	av 1/ A (E) sur flèche ar JCKON CH 1 2104 01
Feux complémentaires	1/ lampe de travail avec lampe-témoin
Eclairage plaque	-
Essuie-glace	1/ balais avec/sans lave-glace
Avertisseurs	HELLA 001 776 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	H A N O M A G W 3 5 0 C	
Homologation N°	CH 5372 09	
Carrosserie	excavatrice	
Places	total 1	avant
Poids à vide	12900	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 20,72
Poids total	12900	Cylindres 4068

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Bruit et mesure des gaz : voir également la fiche des émissions.
(Bruit à proximité = microphone à 50 cm sur la droite, à partir du bord du véhicule).
- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3900 mm.
- +) Nombre de vitesses : 2 rapports par palier de vitesse en branchant une ou deux pompes à huile.
- ++) Frein à ressort : libération de secours par réservoir séparé (bouton pression);
libération de secours mécanique = par vis dans le cylindre.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement, ainsi que la distance depuis l'avant des clignoteurs latéraux sont admises pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 104 - 1 miroir supplémentaire obligatoire: à droite, vers l'avant, pour observer le rayon de visibilité de 12 m;
- 125 - Autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - Signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: bras pendulaire et l'arrière du véhicule jaune/noir;
- 140 - Les béquilles doivent être repliées/retrées et assurées solidement avant la course;
- 141 - Il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: la tourelle doit être immobilisée en direction de marche le levier de commande de la partie hydraulique; la flèche doit être rabaisée sur son appui; le cylindre commandant le godet doit être muni d'une pièce intermédiaire; la flèche doit être ramenée à sa position la plus courte.

Conditions pour le permis spécial:

- 14 - Les manoeuvres difficiles doivent être surveillées par une personne auxiliaire. De jour et lorsque les conditions de visibilité sont bonnes, la surveillance peut être assurée par le conducteur, au moyen de deux grands miroirs d'angles (d'au moins 300 cm²) fixés à l'avant du véhicule.

Lieu et date de l'homologation Berne, 17.03.81

Service fédéral d'homologation